

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté modificatif du 1^{er} octobre 2019 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer

NOR : JUSF1930199A

Le directeur interrégional Île-de-France et Outre-Mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires instituées à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté fixant composition du comité technique de proximité du 7 janvier 2019, considérant le changement d'affectation de Mme Angéline GRIMAULT et de M. Kévin SAUTRON, membres titulaires au titre de la CGT ;

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer les personnes suivantes :

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) - Syndicat National des Psychologues (SNP) :

- Titulaires : Monsieur Gilles BARTHELEMY
- Suppléants : Madame Martine RAVINEAU

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :

- Titulaires : Madame Mounia GUERRERO
Monsieur Pierre LECORCHER
- Suppléants : Madame Cécile ROUIBAH
Madame Audrey EUGENE

Pour le Syndicat national Force Ouvrière – Protection judiciaire de la jeunesse (SN FO PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Samuel SAINTOBERT
- Suppléants : Madame Samira GUERROUJ

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Audrey VOLLE
Madame Jacqueline FRANCISCO
Monsieur Stéphane VIRY
Madame Ketty CITRONNELLE
- Suppléants : Madame Laurence GONTIER
Monsieur Manuel DEVILLE
Madame Maria LAXALTE TERRA
Madame Vanessa BADORC

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires : Monsieur Ongenyi DJAMBA TOLENGA
Monsieur Abdelhamid HASNAOUI
- Suppléants : Madame Sonia AVRON
Madame Thérèse FAGE

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1^{er} octobre 2019

Le directeur interrégional de la PJJ d'Île-de-France et Outre-Mer

